

Compte rendu : Conseil Municipal du 6 juillet 2022

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGE, Anne MORANDEIRA, Muriel CAVAILLES. Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE.

Absents excusés : Nadine LAURENS, Daniel JEAN.

Secrétaire : Quentin MICHELON

Approbation du compte rendu du précédent conseil du 01/06/2022 à l'unanimité

1) Choix du prestataire du photocopieur

Les entreprises BUREAU EVOLUTION (prestataire actuel) et VELA09 ont été mis en concurrence. Les tableaux d'analyse des offres sont présentés en séance.

Analyse des prix, critères qualitatifs, pondération déterminant la société Véla09 comme la mieux positionnée.

Approuvé à l'unanimité.

Il est entamé une discussion sur la réduction de l'émission de papiers dans une démarche écoresponsable.

2) Poste d'employé communal

Saisine du Comité Technique sollicitant une augmentation de travail de 4h00 à 10h00 hebdomadaire.

Délibération création de l'emploi à 10h et une suppression d'emploi à 4h

Délibération pour avoir recourt à un agent contractuel en accroissement temporaire sur la base de 10h hebdomadaire.

Signature, avec le CDG, d'une convention d'adhésion au service missions temporaires

Approuvé à l'unanimité.

3) Nouveaux jeux pour enfants

Suite au dernier conseil municipal, le maire a repris contact l'entreprise Loisirs Diffusion située à Pamiers pour négocier au meilleur prix un jeu similaire à celui que nous avons déposé, suite au contrôle de l'APAVE.

Un devis de 4 166.67 € HT a été établi pour le jeu à remplacer ainsi qu'un mini parcours comprenant 3 poutres d'équilibre.

La pose doit être réalisée pendant l'été.

4) **CAPFV : convention de mandat voirie**

Dans le cadre du fonds de concours voirie et du renouvellement des marchés publics (2022-2026), une convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) pour les grosses réparations sur les voiries communales doit être prise entre la commune et l'Agglo.

5) **Trésor public : frais scolaires**

L'examen de notre situation financière, faite par le trésorier payeur, montre que la commune est redevable de frais de scolarisation (Foix) de 2005= 690 € et de 2006 = 730.00 €, soit 1 420.00 €

Cette somme sera imputée sur le budget 2022 à l'article 65 compte 6558

6) **Préparation de l'apéritif des élus pour la fête**

La fête a lieu le dernier week-end de Juillet soit le 30 et 31

Le dimanche 31 :

A 11h30 dépôt d'une gerbe au monument aux morts

A 12h00 le conseil municipal organise et offre l'apéritif aux Loubiérois.

7) **Consultation des banques pour prêt**

Demande 40 000€ sur une durée environ 10 ans

Il est décidé de consulter 4 banques.

Un courrier, proposé par Quentin MICHELON, leur sera envoyé

8) **Point sur l'ambrosie**

La conseillère référente Chantal AUGÉ a suivi une formation, sur cette plante invasive et allergisante, auprès de l'ANA.

Elle en fait un retour au conseil municipal :

-Différenciation des différentes sortes et conseils ;

-Remontée des cas sur la Conseillère référente de la commune ;

-Un affichage sera effectué à la mairie et une communication dans un prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

9) **Questions diverses**

Locataires indécents :

Dans son courriel en date du 22/06/2022, notre avocate nous informe que la trésorerie départementale a déclenché une opposition à cession de carte grise de leur camping-car. Maintenant la trésorerie départementale étudie la possibilité d'une vente forcée.

Prochain conseil Municipal à la rentrée (14/09 ou 05/10)

Le secrétaire

Quentin MICHELON

